



Banque - garantie locative bloquée

Par **Marc66**, le **16/07/2014** à **13:16**

Bonjour .

Mon problème : la bnp-fortis belgique bloque ma garantie locative de 900E(somme de dépôt non réclamée par le propriétaire que je récupère a la fin du bail) .

Location a bruxelles finie depuis plus de 7 ans.Depuis je réside dans le sud de la France

Motif invoqué : "ils n'arrivent pas joindre le propriétaire (appelé au moins 1 fois selon eux)"
variante " ce n'est pas a la BNP de joindre le propriétaire"

Litige double:

1-

Comment récupérer ma garantie locative de 900E ? (seule la banque a les coordonnées du proprio aujourd'hui)

2 -

On me demande 259E : débit qui s'est créé car ils prélevaient leurs frais bancaires sur un compte non approvisionné , donc cela entraînait des amendes , et cela durant pendant 7 ans. Un jour il m'ont contacté pour m'annoncer la nouvelle , au bout de 7 ans , jamais de mails ni de coup de téléphone auparavant pour me prévenir de la situation

Question : cette somme est elle légitime ? j'estime qu'ils auraient du me prévenir de suite , a la première agio , pas au bout de 7 ans de cumulation d'amendes

Par **Marc66**, le **23/07/2014** à **09:54**

Mise a jour:

-J'ai payé les 259E , ca c'est réglé.

-Impossible de récupérer ma garantie locative car la banque n'arrive pas a joindre le propriétaire, et ca s'arrete la ."On ne sait rien faire " me dit -on.

Alors la banque me conseille de saisir un juge de paix.